



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Assemblée Permanente

14 décembre 2007

Assemblée générale des chambres de métiers et de l'artisanat 5 et 6 décembre 2007

Suite à l'adoption d'un programme en cinq axes « les artisans au cœur de la société » les chambres de métiers et de l'artisanat décident de modifier leur offre de service pour le développement et la formation des entreprises artisanales.

- **Une offre de service commune à toutes les CMA adaptée à un public très élargi**

L'offre de service comportera un socle commun à toutes les chambres adapté à une clientèle élargie allant des artisans, aux apprentis, aux porteurs de projets, aux collectivités locales et aux partenaires. Elle prévoit les niveaux d'intervention en fonction des problématiques de développement rencontrées par l'entreprise depuis sa création. Elle s'appuie sur l'animation et la formation continue d'un réseau de 2000 agents des services économiques.

Le premier service proposé au client reposera sur un outil de pré-diagnostic. La gestion de la relation client sera positionnée au cœur du système d'information de chaque chambre.

- **Former tout au long de la vie**

L'offre de formation vise à mieux répondre aux besoins en personnels qualifiés des entreprises en créant de nouveaux flux et à mettre en place une prospective sur l'avenir.

Elle s'appuie sur l'interaction des chambres régionales, compétentes dans la conduite de la politique de la formation managériale des artisans, et des chambres départementales, compétentes dans la relation directe avec le chef d'entreprise qu'elle informe, oriente et accompagne.

La rénovation de la filière de formation à tous niveaux (V à II) prévoit des passerelles avec les diplômes délivrés par l'Education nationale et son articulation sur le dispositif LMD qui fait référence au plan national et européen.

Cette filière, à dominante professionnalisante, a vocation à développer les compétences en gestion et en direction d'équipe.

L'assemblée générale a également adopté une délibération relative à l'obtention de l'allocation personnalisée au logement (APL) pour les apprentis très souvent confrontés à la nécessité d'avoir deux résidences, l'une proche du lieu de formation et l'autre du lieu d'exécution du contrat.

COMMUNIQUE

- **Préparation de la présidence française de l'Union européenne**

En écho à l'annonce de M. Novelli, secrétaire d'Etat aux entreprises et au commerce extérieur, de l'organisation d'un grand rassemblement de plusieurs milliers de jeunes apprentis européens au second semestre 2008, les présidents ont accueilli favorablement l'inscription officielle au programme de la présidence française d'une conférence de suivi à la Conférence de Stuttgart (Conférence sur l'Artisanat d'avril 2007) et la mise en œuvre d'un programme européen de mobilité pour les apprentis.

- **Des avancées pour le développement de l'artisanat en Outre-mer**

Un avis favorable a été donné au projet de zones franches globales d'activité dans les DOM ; le dispositif, préparé par le ministère en concertation avec les CMA des DOM, prévoit des mesures plafonnées d'exonération d'impôts et de taxes sur les entreprises éligibles et le dépassement de ce plafond dans certains cas définis en concertation avec les organisations professionnelles.

Le fonds de calamité de l'APCM est saisi pour répondre aux cent-quatre-vingt-cinq dossiers déposés par des entreprises artisanales auprès de la CMA de la Martinique après le passage du cyclone Dean. Le fonds de calamité des chambres de métiers et de l'artisanat, abondé par l'ensemble des CMA, intervient en urgence pour permettre aux entreprises dont l'outil de travail a été endommagé, de reprendre leur activité sans délai.

Elisabeth de Dieuleveult

☎ 01 44 43 10 96 et 06 61 25 98 00

✉ dieuleveult@apcm.fr